



## Le respect des règles de sécurité par les sociétaires du Balma Vélo Sprint



Je soussigné .....

Membre du Balma Vélo Sprint

Licencié en 2019/2020 dans la fédération UFOLEP ou - et - FSGT *PS. Entourez votre fédération*

m'engage à respecter le code de la route pendant les sorties organisées par le BVS et notamment à :

- Respecter les feux rouges
- Respecter les panneaux de Stop
- Rouler en file indienne quand un véhicule souhaite doubler le peloton sur une route étroite
- Rouler à deux de front maximum
- Corriger mon placement rapidement quand je suis - à tort - à proximité, voire au-delà de la ligne médiane. *PS. C'est nécessairement le cas quand 3 coureurs - voire davantage - roulent de front.*
- Ne pas occuper - quand le peloton progresse en 2 colonnes - plus de 50% de la partie droite de la chaussée. Le meilleur moyen d'y parvenir est alors que le cycliste le plus à droite roule au plus près de la bordure de la route et que le second coureur roule à côté de lui en laissant un espace inférieur à 70 centimètres. *PS. D'ailleurs son abri n'en sera que meilleur.*

A contrario, je sais que je mets délibérément le groupe - et moi-même - en danger quand je ne respecte pas ces consignes élémentaires.

En effet, il est facile de comprendre - par exemple - que si un véhicule - arrivant par l'arrière - est surpris par un peloton qui circule « en poire », rendant ainsi le dépassement impossible, les premiers à se faire écraser ne seront pas nécessairement les fautifs mais plutôt - sans doute - les derniers du peloton qui pourtant respectent les consignes.

Fait à Balma le .....

Signature